

Décision

Générale

colonial

Décision n° 476 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 476

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 avril 1961

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro

30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 12 avril 1961 comme 2° Classe les Miliciens dont les noms suivent : Arbahim Meko, Mle 2524; Abdallah Arfare, Mle 2525; Mohämed Ali, Mle 2526; Mohamed Oudoum, Mle 2527; Moussa Ísse; Mle 2528 ; ne Batio Mohamed, Mle 2529: Ali Hamed, Mie 2530 ; = Gadito Mohamed, Mle 2531; Hassan Moussa, Mle 2532; Abdoukader Moussa, Mle 2533 ; Mohamed Bakah, Mle 2534: Isse Hamine, Mle 2535 ; Souboul Youssouf, Mle 2536 ; Loita Nori, Mle 2537; Moussa Ali, Mle 2538; Tariss Houmed, Mle 2539 ; Mohamed Abdallah, Mie 2540; Ali Hamadou, Mle 2541. Les contréts d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de 6 mois à compter de la date d'incorporation.